



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE

DES  
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

HOTEL DE VILLE - BP N°1100

11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 8

### Délibération N°2023-35

MATIERE : DOMAINES DE  
COMPETENCES PAR THEMES  
SOUS-MATIERE : EMPLOI –  
FORMATION PROFESSIONNELLE

### OBJET :

**CONVENTION  
UNIS.CITE/CCAS 2023-2024  
DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME SOLIDARITE  
SENIORS DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DE  
L'AUDE.**

L'an deux mille vingt-trois,

Le Mercredi 15 Novembre 2023 à 10h20,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

Date de convocation : le 10 Novembre 2023,

**PRESENTS** : Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Monique CARPENTIER,

**ABSENTS** : M. Patrick MAUGARD, M. Philippe GREFFIER, Mme Catherine BAILLEAU,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Jacqueline BESSET

Le Conseil Départemental de l'Aude, dans le cadre de sa compétence centrale en matière de solidarité humaine et plus spécifiquement en faveur des personnes âgées et en situation de handicap, a engagé un partenariat avec Unis-Cité dans le cadre du programme national « service civique solidarité senior ».

Unis Cité est une association qui a pour mission d'organiser et de promouvoir le service civique des jeunes dans plusieurs domaines (environnement, humanitaire...) dont celui de la solidarité avec le double objectif de lutter contre l'isolement des jeunes et des aînés en privilégiant la solidarité intergénérationnelle.

Le CCAS a souhaité être partie prenante de ce dispositif, porté par le Conseil Départemental de l'Aude, en signant une convention avec Unis-Cités pour définir les conditions dans lesquelles Unis-Cité et le CCAS de Castelnaudary mettront en place leur partenariat et fixeront les engagements respectifs de chacune des parties dans le cadre du programme Solidarité Séniors.

Ainsi, du 29 novembre 2023 au 14 juin 2024, deux services civiques interviendront principalement à la Résidence Pierre Estève mais également dans le cadre d'actions menées en faveur des séniors de la ville afin de lutter contre l'isolement social des séniors à travers des visites de convivialité à domicile et des ateliers collectifs.

Ils seront présents les mercredis et jeudis sauf durant les vacances scolaires de Noël sauf absences exceptionnelles pour formations.

Cette convention définit les engagements des deux intervenants :

- Pour Unis-Cités :
  - Le portage juridique et administratif de l'ensemble du programme
  - Le recrutement, la formation, et le suivi général des jeunes volontaires
  - Le suivi mensuel avec la Directrice des Solidarités
- Pour le CCAS :
  - La communication auprès des résidents et du personnel de la résidence Pierre Estève et des seniors de la commune relevant de ce dispositif
  - La communication avec la coordinatrice d'Unis Cité sur les éventuelles difficultés des jeunes ainsi que la participation aux réunions mensuelles

Le programme Solidarité Séniors est soutenu financièrement par le Département et l'AGIRCC ARCO. Ainsi, l'intervention d'Unis Cité n'implique aucun coût financier pour le CCAS.

Unis-Cité et le CCAS s'engagent à coopérer et à valoriser leur partenariat dans la couverture médiatique des actions réalisées.

En termes de responsabilité et d'assurance, les jeunes restent sous la responsabilité de l'association Unis-Cité durant tous les temps où ils sont en Service Civique.

Chacune des parties s'engage à respecter les différents articles de la convention. Le non-respect d'un des articles de la convention par l'une des parties doit faire l'objet d'une concertation et peut entraîner l'annulation de la convention. En dernier lieu, chaque partie pourra dénoncer la convention sous réserve que la partie concernée motive et notifie sa demande par écrit 1 mois avant le terme de la convention.

**En conséquence,**

**Madame la Vice-Présidente propose à l'assemblée :**

- ◆ De valider les termes de la convention qui prévoit du 29 novembre 2023 au 14 juin 2024 l'accueil de deux services civiques au sein de la Résidence Pierre Estève dans le cadre d'actions menées en faveur des seniors de la ville. Ce dispositif vise à lutter contre l'isolement social des seniors à travers des visites de convivialité à domicile et des ateliers collectifs.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
APRES AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE** le Président du CCAS à signer la convention entre Unis-Cité et le CCAS pour 2023-2024 dans le cadre du programme Solidarité Séniors.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Castelnaudary le 15 Novembre 2023

**La Vice-Présidente,**

**Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES**



Accusé de réception en préfecture  
011-261100150-20231115-DB202335-DE  
Reçu le 20/11/2023